

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE
ARRONDISSEMENT DE FONTAINEBLEAU

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GÂTINAIS VAL-DE-LOING

16, route de Souppes
77570 CHÂTEAU-LANDON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 29 juin 2026

Date de la convocation :

18 juin 2026

N° 2026-06-29_49

Date d'affichage de la convocation :

18 juin 2026

ÉLECTION D'UN REPRÉSENTANT AU CENTRE D'ÉTUDES ET D'EXPERTISE SUR LES RISQUES, L'ENVIRONNEMENT, LA MOBILITÉ ET L'AMÉNAGEMENT (CEREMA)

Acte rendu exécutoire après envoi en
Sous-préfecture le :

7 juillet 2026

Secrétaire de séance :

Benjamin ITIÉ

Date de publication ou de notification :

7 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf juin, à dix-neuf heures, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing (16, route de Souppes à Château-Landon), en séance publique, sous la présidence de M. Jean-Jacques HYEST, Président.

			Présent(e)	Excusé(e)	Absent(e)	Pouvoir à
CONSEILLERS En exercice : 41 Présents : 32 Représentés : 4 Excusés non représentés : 3 Absents non excusés : 2 Votants : 36 VOTES POUR : 36 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0	Arville	Anne THIBAUT Nadège BESLÉ	☒ ☐	☐ ☐	☐ ☐	
	Aufferville	Bruno MOULIÉ Thierry BRIAND	☒ ☐	☐ ☐	☐ ☐	
	Beaumont-du-Gâtinais	Nicolas POZO Caroline MASSYN	☒ ☒	☐ ☐	☐ ☐	
	Bougigny	Sandra TIMBERT Jean-Benoist BARTHÉLÉMY	☐ ☐	☒ ☒	☐ ☐	
	Bransles	Florent NÉGRIER Michel BAUWENS	☒ ☒	☐ ☐	☐ ☐	
	Chaintreaux	Alexis KERLO Alain MÉTAUT	☒ ☐	☐ ☐	☐ ☒	
	Château-Landon	Benjamin ITIÉ	☒	☐	☐	Colline TORAILLE SMITH Benjamin ITIÉ
		Colline TORAILLE SMITH	☒	☐	☐	
		Giovanni BARONE	☐	☒	☐	
		Sylvie STITI	☐	☒	☐	
	Chenou	Frédéric BAUDOUIN	☐	☒	☐	
		Gérard MOUSSET DE LOS SANTOS Nathalie	☐ ☐	☐ ☐	☒ ☐	
	Égreville	Pascal POMMIER	☒	☐	☐	Georges BADER
		Marie LEPAGE	☒	☐	☐	
		Georges BADER	☒	☐	☐	
		Catherine CARTIER	☐	☒	☐	
	Gironville	François COUSIN	☒	☐	☐	
		Olivier JEANNOTIN	☐	☐	☐	
	Ichy	Hervé JACQUESSON	☐	☒	☐	
		Cynthia CHEREAU	☒	☐	☐	
	Lorrez-le-Bocage-Préaux	Claude BICHEREL	☒	☐	☐	
		Martine DUFONT	☒	☐	☐	
	Madeleine-sur-Loing (La)	Jean-Jacques HYEST	☒	☐	☐	
		Sylviane DONELLI	☐	☐	☐	
	Maisoncelles-en-Gâtinais	Netty VINTANEL ROUSIER	☒	☐	☐	
		Jacques SIMAO	☐	☐	☐	
	Mondreville	Jean-Sébastien POITOU	☒	☐	☐	
		Mathurin PHILIPPEAU	☐	☐	☐	
	Obsonville	Hervé COURTOIS	☒	☐	☐	
		Antoine PACHECO	☐	☐	☐	

Poligny	Gérard GENEVIÈVE	☒	☐	☐
	Évelyne GUERPILLON	☒	☐	☐
Souppes-sur-Loing	Jean-Michel CAPELLE	☒	☐	☐
	Nathalie VILETTE	☒	☐	☐
	Fabrice GILBERT	☒	☐	☐
	Marie-Laure BAUDON	☒	☐	☐
	Alain LEBLANC	☒	☐	☐
	Hélène REBOUCO	☒	☐	☐
	Martin TRICARD	☐	☒	Jean-Michel CAPELLE
	Jocelyne PRESLES	☒	☐	☐
Vaux-sur-Lunain	Didier RICHARD	☒	☐	☐
	Charlie PREVOST	☒	☐	☐
	Marie-Hélène FONSECA	☐	☐	☐
Villebéon	Francis PLÉ	☒	☐	☐
	Didier MARCOIN	☐	☐	☐

Le Conseil communautaire,

- VU** le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-21, L. 2121-29, L. 2121-33 et L. 5211-1,
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2009/SPF/CL n° 21 portant création de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing,
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2019/DRCL/BLI/n° 89 du 23 août 2019 portant transfert de siège de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing,
- VU** la délibération du Conseil communautaire de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing n° 2022-12-12_51 du 12 décembre 2022 relative à l'adhésion au Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema),
- VU** les statuts de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing,
- VU** les statuts du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement,
- CONSIDÉRANT** que le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema), établissement public à caractère administratif placé sous la tutelle conjointe du Ministère de la transition écologique et solidaire et du Ministère de la cohésion des territoires, est un expert technique dans divers domaines (aménagement, transports, infrastructures, risques, bâtiment, environnement...) et se positionne comme un intégrateur, mobilisant ses compétences pluridisciplinaires au service des territoires et de leurs projets,
- CONSIDÉRANT** que le Cerema éclaire les choix des élus et leur propose un accompagnement complet, du diagnostic à la mise en œuvre (conseil amont, outils d'observation, appui méthodologique, construction de solutions opérationnelles, expérimentation, formations, élaboration de référentiels, capitalisation et diffusion de données et de ressources...),
- CONSIDÉRANT** qu'il intervient en complément des ressources locales et en articulation avec les ingénieries publiques et privées,
- CONSIDÉRANT** qu'il propose un grand nombre d'offres de services destinées à l'ensemble des collectivités et groupements de collectivités (stratégie de transition écologique, définition et mise en place de

politiques foncières durables, maîtrise des consommations énergétiques, décarbonées, conception et optimisation des routes et infrastructures, nature en ville...),

- CONSIDÉRANT** que par délibération n° 2022-12-12_51 du 12 décembre 2022, le Conseil communautaire a approuvé l'adhésion au Cerema,
- CONSIDÉRANT** que le conseil communautaire procède à la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions du Code général des collectivités territoriales et des textes régissant ces organismes,
- CONSIDÉRANT** que la fixation de la durée des fonctions assignées à ces membres ou délégués ne fait pas obstacle à ce qu'il puisse être procédé à tout moment, et pour le reste de cette durée, à leur remplacement par une nouvelle désignation opérée dans les mêmes formes,
- CONSIDÉRANT** que l'organe délibérant d'un établissement public de coopération intercommunale peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations et aux présentations,
- CONSIDÉRANT** que Monsieur Gérard GENEVIÈVE a fait acte de candidature,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Article 1^{er} : PROCÈDE au scrutin à main levée ;

Article 2 : ÉLIT Monsieur Gérard GENEVIÈVE en qualité de représentant de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing au Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema) ;

Article 3 : AUTORISE Monsieur le Président à notifier la présente délibération à Madame la Présidente du Cerema.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

À Château-Landon, le 7 juillet 2026

Le secrétaire de séance

Benjamin ITIÉ



Pour extrait conforme
Le Président

Jean-Jacques HYE

Envoyé en préfecture le 07/07/2026

Reçu en préfecture le 07/07/2026

Publié le

ID : 077-200023919-20260629-2026062949-DE

